HAL
open science

Disparités Territoriales Infra-communales (IRIS-2000) selon les niveaux de vie et les positions sociales sur les aires urbaines de Lyon, Bordeaux, Paris, Toulouse, Dijon, Pau, Agen et Villefranche-sur-Saône.

David Caubel

To cite this version:

David Caubel. Disparités Territoriales Infra-communales (IRIS-2000) selon les niveaux de vie et les positions sociales sur les aires urbaines de Lyon, Bordeaux, Paris, Toulouse, Dijon, Pau, Agen et Villefranche-sur-Saône.. XLIème Colloque de l'ASRDLF "Villes et territoires face aux défis de la mondialisation", 2005, pp.20. halshs-00095751

HAL Id: halshs-00095751

https://shs.hal.science/halshs-00095751v1

Submitted on 18 Sep 2006

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Association de Science Régionale
De Langue Française

XLIe colloque de l'ASRDLF

Villes et territoires face aux défis de la mondialisation

DIJON 5, 6 et 7 septembre 2005

DISPARITES TERRITORIALES INFRA-COMMUNALES (IRIS-2000) SELON LES NIVEAUX DE VIE ET LES POSITIONS SOCIALES SUR LES AIRES URBAINES DE LYON, BORDEAUX, PARIS, TOULOUSE, DIJON, PAU, AGEN ET VILLEFRANCHE SUR SAONE.

David Caubel
ingénieur TPE
LET-ENTPE
Vaulx-en-Velin
caubel@entpe.fr

Résumé :
La mise en œuvre d'une méthode d'analyse des disparités sociales infra-communales au sein de huit aires urbaines françaises, par croisement des niveaux de vie et des positions sociales, permet, à la date de 2000, de préciser la spécificité sociale des territoires, connue par ailleurs, au niveau communal. L'hétérogénéité sociale intra et inter-quartiers, ainsi que la concentration spatiale des quartiers riches et la dispersion spatiale des quartiers pauvres rendent clairement compte des processus de hiérarchisation et de stratification sociale des territoires urbains. La photographie sociale obtenue des espaces urbains nous interroge alors sur les évolutions et le devenir de la fragmentation spatiale selon les catégories d'individus.

Mots clés : méthodes, ségrégation, inégalités, niveaux de vie, positions sociales, quartiers très défavorisés, politique de la ville

Abstract:
The implementation of an analysis methodology concerning the districts' social disparities within eight French urban areas, taking into account simultaneously income levels and social classes, allows, at the year 2000, to clarify the social specificity of territories, otherwise known at the communal level. Social heterogeneity between and inside the districts, as well as the spatial concentration of the richest quarters and the spatial scattering of underprivileged quarters, clearly account for the social stratification and hierarchical organisation of urban territories processes. The social photography obtained of urban areas then questions us on the changing and the future of the spatial splitting up in accordance with the different individuals' categories.

Key-words: methodology, segregation, inequality, income level, social positions, underprivileged districts, urban policies

Classification JEL : R23, R29

DISPARITES TERRITORIALES INFRA-COMMUNALES (IRIS-2000) SELON LES NIVEAUX DE VIE ET LES POSITIONS SOCIALES SUR LES AIRES URBAINES DE LYON, BORDEAUX, PARIS, TOULOUSE, DIJON, PAU, AGEN ET VILLEFRANCHE SUR SAONE.

INTRODUCTION

Les modes de vie des individus montrent que ces derniers n'ont pas tous les mêmes capabilités et les mêmes modes de fonctionnement (Sen, 1992) relativement aux aménités de la ville. Dès lors, la connaissance des différents groupes d'individus et de leur localisation résidentielle est primordiale pour mener différentes analyses sur les inégalités sociales et spatiales des individus. Ceci est d'autant plus important que les individus n'appartiennent pas tous au même milieu social, de par des différenciations ou contraintes socio-professionnelles, culturelles ou financières. L'évolution des modes de vie de individus montre, d'autre part, que les niveaux de vie et les positions sociales sont des facteurs déterminants de la compréhension des disparités territoriales des espaces urbains.

Les revenus et les positions sociales de la population sont au centre de nombreux travaux rendant compte des disparités territoriales des individus dans les espaces urbains. La tendance à la fragmentation spatiale des territoires urbains se traduit par une hiérarchisation des espaces où se concentrent des classes d'individus et où d'autres sont exclues. Cette fragmentation, tant au sein de la population qu'au niveau des activités se traduit par une aggravation des inégalités socio-spatiales (Benhamou, 2004), une « ghettoïsation » de certains quartiers (Fitoussi et al, 2004) ou une « diffraction » des milieux urbains en fonction des conditions sociales des individus (Fitoussi et al, 2004 ; Selod, 2003). Alors qu'une part croissante de la population choisit son lieu de résidence en fonction de critères qualitatifs (cadre de vie, logique consommatrice d'espace et d'activités) (Orfeuil, 2000 ; Bailly et al, 2001), certaines catégories de la population ne sont pas en situation de choix. La nouvelle économie urbaine et les analyses sociologiques permettent d'expliciter ces phénomènes de ségrégation résidentielle et de stratification sociale des espaces urbains.

L'objet du papier présenté est donc de rendre compte, empiriquement, de la spécialisation, de la stratification sociale et des différenciations sociales au sein des territoires urbains. Pour cela, nous proposons de mettre en œuvre une méthodologie d'analyse des disparités territoriales selon les niveaux de vie et les positions sociales des individus des aires urbaines françaises en tenant compte de l'inscription territoriale des populations sur un échelon infra-communal qui est celui du « quartier » - de l'IRIS-2000[1] (I.N.S.E.E., 2004). Nous montrerons comment la mise en œuvre d'une méthodologie, à dominante statistique, au niveau infra-communal, permet de préciser et d'enrichir fortement les connaissances déjà acquises, à un échelon communal, sur les stratifications et les spécialisations sociales des territoires et des quartiers urbains.

[1] L'IRIS-2000 est « un quartier » défini, selon l'INSEE, par un ensemble d'îlots contigus. Les IRIS se déclinent en trois types de zones : IRIS d'habitat, IRIS d'activités et IRIS divers.

I. Niveau de vie, positions sociales et ségrégation résidentielle des individus

« *La répartition uniforme des différentes catégories des populations dans la ville, en d'autres termes la « mixité sociale* », *n'est-elle la règle nulle part.* » (Selod, 2003, p.2). S'il y a des différenciations, c'est parce que la distribution des activités n'est pas homogène sur le territoire urbain. C'est aussi parce qu'il se dégage des profils sociaux des territoires urbains. Les individus pourront ou non se permettre d'habiter ou de louer un logement dans certains quartiers pour de nombreuses raisons endogènes (qualité de vie…) ou exogènes à leurs volontés (loyer trop élevé…). On peut ainsi assister à des phénomènes de ségrégation sociale et spatiale, pouvant aller jusqu'à la sécession.

L'évolution des modes de vie et l'évolution des modes de transports permettent aux individus de se déplacer plus loin et plus vite, et donc de choisir une localisation résidentielle différente. Une part croissante de la population choisit de se localiser en fonction de la qualité, du cadre de vie et des services accessibles à proximité des lieux de résidence. Les critères de choix de la localisation résidentielle sont, tout d'abord, motivés par la qualité du logement (recherche d'une adéquation avec les besoins du ménage) (Orfeuil, 2000). Le choix se porte aussi sur des zones, moins urbanisées, permettant un accès relativement aisé au travail et aux autres activités. « *Le territoire devient un espace d'opportunités offrant une gamme d'équipements et de services et le lieu de rencontre de populations différentes dont les rythmes et les mobilités sont diversifiés. (…) Les échelles de déplacement se transforment, passant d'un modèle de la proximité vers un fonctionnement plus consumériste marqué par forte autonomie de choix* » (Bailly et al, 2001, p.56 et p.58).

Néanmoins, même si une part croissante de la population choisit son lieu de résidence en fonction de critères qualitatifs, certaines catégories de la population, même si elles peuvent en exprimer le souhait, n'ont pas nécessairement les possibilités d'agir ainsi. Et ce, pour de nombreuses raisons culturelles, financières, professionnelles ou des raisons d'accès à des modes de transports. Selon J.-P. Fitoussi (et al, 2004), on assiste, d'une part à la « ghettoïsation » de certains quartiers et de certaines catégories de la population et, d'autre part à une « diffraction » caractérisée du milieu urbain en fonction des conditions sociales des individus. Des quartiers défavorisés apparaissent ou s'ancrent historiquement à la périphérie des grandes agglomérations, en concentrant des populations connaissant de fortes difficultés sociales et économiques. « *Tout se passe comme s'il existait une alchimie des quartiers défavorisés, un ensemble de causes et de mécanismes locaux qui aboutissent à des problèmes sociaux et économiques au moins qualitativement comparables.* » (Selod, 2003, p.3). On assiste à un phénomène ou un processus de paupérisation des ménages vivant dans les quartiers défavorisés ou dans les parcs locatifs sociaux. Ce phénomène de « renouvellement social par la bas » de la population donne naissance à des îlots de pauvreté très localisés : dès que les conditions économiques sont favorables, les ménages les plus aisés quittent ces quartiers et sont « remplacés » par des nouveaux ménages ayant des revenus très faibles (Fitoussi et al, 2004 ; Selod, 2003). L'assignation à résidence d'une partie de la population est un frein à la mobilité sociale et aux relocalisations nécessaires à l'amélioration de la mixité sociale des quartiers.

La nouvelle économie urbaine expliquent la ségrégation résidentielle par le marché foncier, un élément central des processus de (dé)structuration sociale des villes. Le marché foncier joue un rôle séparateur et la ségrégation résidentielle est le résultat d'une concurrence entre les classes sociales quant à l'accès au logement (Selod, 2003). Le phénomène majeur entrant en jeu est celui de la « rente foncière différentielle ». De par l'hétérogénéité spatiale – des pôles sont plus attractifs que d'autres comme les zones d'emplois ou les zones d'aménités (activités, biens et services, vie sociale, cadre de vie, environnement, etc.) -, et compte tenu du bien « rival » que constitue un terrain constructible, la distance du logement aux pôles

attractifs est fonction de l'organisation spatiale des transports et de leurs coûts généralisés. Les individus arbitrent leur choix entre le logement et les aménités sous la contrainte des revenus, après déduction des dépenses de transports qui sont intimement liées à la localisation du logement dans l'espace urbain (Solow et Mills, 1972 ; Alonso, 1964 ; Fujita, 1989 ; Fujita et Thisse, 2002). Les prix du logement sont plus élevés à proximité des centres attractifs de la ville, et diminuent en s'en éloignant. Par conséquent, plus le coût des transports est élevé, plus les revenus restant disponibles sont réduits et plus le ménage arbitre en faveur du logement au détriment des aménités. Les prix unitaires du logement diminuent alors par rapport aux prix unitaires des aménités.

Conjointement à d'autres facteurs dont l'économie urbaine ne rend pas nécessairement compte (facteurs psychosociologiques des espaces vécus, connotation sociale des quartiers, choix individuels conduisant involontairement à la ségrégation (Schelling, 1969), politiques d'aménagements urbain (Selod, 2003)), le marché foncier accomplit une « distillation fractionnée » de l'espace urbain, le divisant en territoires « *occupés par des strates d'habitat reproduisant la stratification des revenus* » (Meyer, 2004, p.13). Plus encore, les territoires sont occupés par des « strates d'habitat » intimement liées à la stratification des catégories sociales, comme nous allons le voir dans la mise en œuvre d'une analyse infra-communale des disparités territoriales sur les aires urbaines françaises.

II. Méthodologie de mesure des disparités sociales inter-quartiers des aires urbaines

Dès lors, nous proposons d'analyser, sur un panel d'aires urbaines françaises, les disparités sociales des territoires au niveau infra-communal correspondant à celui des quartiers - ou des IRIS-2000 (I.N.S.E.E., 2004).

L'originalité de l'analyse faite repose sur l'usage de bases de données, jusqu'à présent non disponibles, qui fournissent des informations relatives aux niveaux de vie (revenus fiscaux des ménages et par unité de consommation (I.N.S.E.E. et D.G.I., 2004)) et aux positions sociales (Recensement Général de la Population de 1999) de la population vivant dans les différents quartiers - et accessoirement dans les communes. L'usage de ces nouvelles sources d'informations permet de préciser les analyses qui, jusqu'à présent, n'étaient possibles que sur un échelon communal, et de s'affranchir des hypothèses formulées d'homogénéité sociale et / ou spatiale qui étaient posées pour analyser un échelon infra-communal (François, Saint-Julien et al, 2003). Ce qui est d'autant plus important que *« la stratification sociale des quartiers est des plus subtiles, non seulement parce que les critères socio-économiques ne se recoupent pas de manière évidente pour chaque catégorie de personnes, mais aussi en raison de leur forte dilution dans l'espace »* (Avenel, 2004, p.22). Ainsi, si on diminue l'échelle géographique d'observation, nous précisons les clivages pouvant exister entre les différentes catégories de personnes.

D'autre part, la prise en compte simultanée des données socio-économiques et des revenus de la population permet de préciser les différenciations de la population inter et intra quartiers. La commune apparaît, *de facto*, comme un espace territorial différencié en quartiers selon les niveaux de vie et les positions sociales. Les quartiers, quant à eux, sont appréhendés comme des territoires à part entière que les niveaux de vie de la population y vivant permettront de différencier. De même, les concentrations différenciées des populations ayant des revenus élevés (riches), faibles (pauvres) ou moyens, permettent de rendre compte des disparités existantes entre les quartiers. « C*es effets de structures* (de la population au sein des quartiers) *restituent les effets tant sociaux que spatiaux de la dispersion des revenus. Leur prise en compte permet d'identifier à la fois des milieux locaux spécifiques et des contextes géographiques particuliers dans lesquels se posent avec plus ou moins d'acuité des questions de distorsion et de justices sociales »* (François, Saint-Julien et al., 2003, p.5).

Nous présentons et justifions, maintenant, les conditions de mise en œuvre de l'analyse des disparités entre les quartiers selon les niveaux de vie et les positions sociales.

1. Mesure des disparités sociales inter-quartiers selon les niveaux de vie

L'objectif recherché est celui de la mesure des disparités inter-quartiers, sur une aire urbaine donnée, en fonction des revenus fiscaux des ménages de 2001 (I.N.S.E.E. et D.G.I., 2004). Les revenus fiscaux correspondent à l'ensemble des ressources déclarées par les contribuables sur la « déclaration des revenus », avant tout abattement. Cette base de données fournit également les déciles de revenu par unité de consommation (U.C.)[2]. L'usage des revenus des personnes par unité de consommation permet de tenir compte des économies d'échelle liées à la vie sous un même logement des personnes du ménage.

Cette base de données permet de connaître la répartition de la population de chaque quartier, de chaque commune ou de chaque aire urbaine, en dix classes (déciles) de revenus. Néanmoins, il est difficile de rendre compte des disparités inter-quartiers en comparant directement les déciles de revenu par unité de consommation de chaque quartier – ou IRIS. Nous avons donc choisi de rapporter la répartition de la population de chaque quartier en fonction des déciles de revenu de l'ensemble de l'aire urbaine. Ceci permet d'exprimer, dans une certaine mesure, le degré de pauvreté ou de richesse de la population de ce quartier, relativement au cadre de l'aire urbaine (Figure 1). Ainsi, si dans un quartier donné, on observe un pourcentage quasiment identique de personne dans chaque décile de revenu de l'aire urbaine, le profil du quartier est proche de celui de l'aire urbaine. A l'inverse, plus la répartition des personnes comprises dans chaque décile est inégale, plus le profil du quartier s'éloigne de la distribution valable pour l'ensemble de l'aire urbaine.

Figure 1 : Exemples de distribution de la population de Pasteur, de Vitton et du Mas du Taureau Nord au regard des déciles des revenus par U.C. de l'aire urbaine de Lyon

QUARTIER PASTEUR (COMMUNE DE BRON)

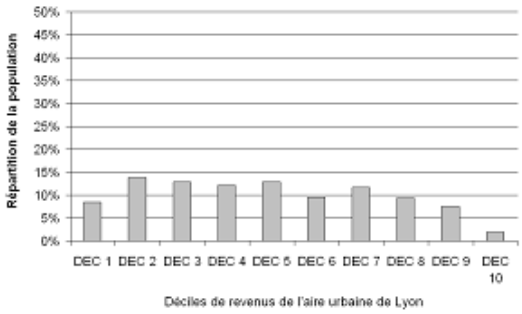

QUARTIER VITTON (6EME ARRONDISSEMENT DE LYON)

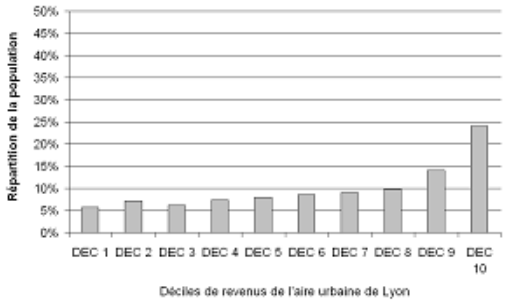

QUARTIER MAS DU TAUREAU NORD (COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN)

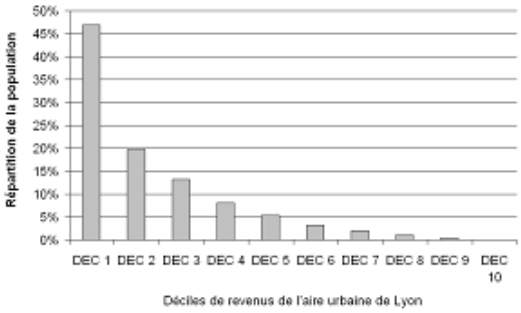

Sources : D. Caubel, d'après les Revenus Fiscaux des ménages (I.N.S.E.E et DGI, 2004)

Cette répartition permet donc de comparer le profil d'un quartier, d'une part au profil de l'aire urbaine (le référentiel d'analyse) et d'autre part aux profils des autres quartiers de l'aire urbaine étudiée. Nous soulignons, avec J.-C. François et Th. Saint-Julien (et al, 2003), que

[2] Les déciles du revenu fiscal par unité de consommation décrivent la distribution des revenus par tranches de 10% des personnes.

l'intérêt d'étudier la répartition de la population en déciles de revenu par unité de consommation de l'aire urbaine, permet de « *conserver la distribution au sein des* (quartiers) *des revenus, ce que ne permettent pas d'autres indicateurs plus synthétiques* » (Op.Cit., p.7).

Le portrait synthétique des disparités, selon les revenus par unité de consommation de la population, est alors établi sur les mêmes principes méthodologiques que dans les travaux de J.-C. François et Th. Saint-Julien (et al, 2003). Il s'agit de typer les quartiers en groupes allant des « plus aisés » aux « plus défavorisés » (classification ascendante hiérarchique). Cette typologie permet d'associer à chaque type de quartier un profil spécifique de distribution des revenus, au regard de celui de l'aire urbaine (Figure 2).

Figure 2 : Typologie des quartiers (des plus aisés au plus défavorisés) sur l'aire urbaine de Paris

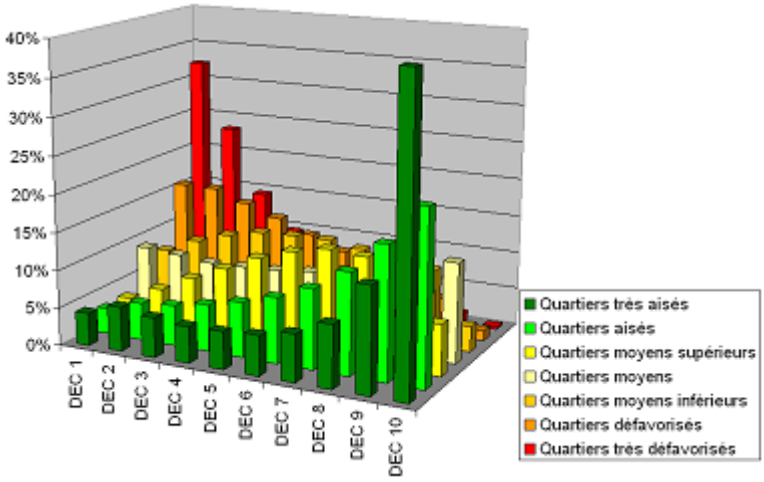

Sources : D. Caubel, d'après les Revenus Fiscaux des ménages (I.N.S.E.E et DGI, 2004)

2. Prise en compte des positions sociales pour préciser les disparités sociales selon les niveaux de vie

Toutefois, sur le territoire d'une aire urbaine, cette analyse ne prend en considération qu'une partie des quartiers : ceux pour lesquels nous disposons de l'information sur les déciles de revenu par unité de consommation selon le seuil de diffusion de l'information défini par l'I.N.S.E.E. et la D.G.I. (2004). Le Tableau 1 présente la couverture territoriale de l'information sur les revenus pour les aires urbaines que nous allons étudier.

Tableau 1 : Données sur les revenus disponibles sur huit aires urbaines (nombre d'IRIS (1ère ligne) et population en 2001 (2ème ligne))

Aires urbaines	Disponibilité de l'information sur les revenus par déciles				Ensemble
	Oui		Non		
PARIS	4 035	(75,4%)	1 313	(24,6%)	5 348
	10 229 510	(92,6%)	787 062	(7,4%)	11 046 572
LYON	488	(62,8%)	289	(37,2%)	777
	1 237 131	(87,8%)	170 952	(12,8%)	1 408 083
TOULOUSE	278	(49,1%)	288	(50,9%)	566
	771 626	(82,5%)	163 574	(17,5%)	935 200
BORDEAUX	298	(67,4%)	144	(32,6%)	442
	768 621	(86,6%)	119 110	(13,4%)	887 731
DIJON	87	(29,4%)	209	(70,6%)	296
	216 024	(71,1%)	87 572	(28,9%)	303 596
PAU	54	(29,0%)	132	(71,0%)	186
	139 587	(67,1%)	68 441	(32,9%)	208 028
AGEN	24	(32,9%)	49	(67,1%)	73
	61 829	(65,9%)	31 963	(34,1%)	93 792
VILLEFRANCHE SUR SAONE	15	(53,4%)	13	(46,6%)	28
	50 257	(80,1%)	12 454	(19,9%)	62 711

Sources : D. Caubel, d'après les Revenus Fiscaux des ménages (I.N.S.E.E. et D.G.I., 2004)

Pour prendre en compte non seulement les quartiers pour lesquels l'information relative aux revenus est disponible, mais aussi ceux pour lesquels cette information est manquante, nous avons recours aux données issues du sondage exhaustif du Recensement Général de la Population (R.G.P.) de 1999, disponibles sur l'ensemble des IRIS-2000 et des communes de

toutes les aires urbaines françaises (CERTU, 2004)[3]. Pour cela, nous affinons notre travail en utilisant le statut de la population de plus de 15 ans (actifs, inactifs, chômeurs, étudiants et retraités), la position professionnelle déclarée.

La prise en compte des variables socio-économique permet de retrouver que les différences de niveaux de vie correspondent étroitement à la structure socioprofessionnelle de la population résidente dans les quartiers – IRIS-2000 (François, Saint-Julien et al, 2003). Alors que les quartiers les plus défavorisés – selon les revenus - sont des lieux de concentration des ouvriers, des employés et des lieux où le taux de chômage est très élevé, les quartiers les plus riches sont ceux des cadres, des ingénieurs ou des personnels de catégorie A de la fonction publique. Ce qui est conforté par le fait que « *Nicole Tabard (1993) a bien montré que la hiérarchisation spatiale est proche de la hiérarchisation sociale et que ce sont les caractéristiques socioprofessionnelles qui rendent le mieux compte de la différenciation des quartiers au sein d'une ville* » (Mignot et Buisson, 2005, p.347).

A la suite des analyses statistiques des variables socio-économiques précisant les types de quartiers selon les niveaux de vie (Caubel, 2005), nous identifions un ensemble de variables socio-économiques explicatives de la distribution des quartiers obtenue sur les déciles de revenu par unité de consommation. Dès lors, l'objet de notre travail méthodologique est d'affiner la typologie des quartiers en fonction des variables socio-économiques retenues, ainsi que d'intégrer les quartiers pour lesquels nous ne disposons pas des informations sur les déciles de revenu par unité de consommation. Pour cela, nous établissons une correspondance entre ces caractéristiques socio-économiques de la population des quartiers et leur répartition par classe de revenus. La méthodologie utilisée est une analyse factorielle discriminante qui, pour l'ensemble des quartiers d'une aire urbaine, permet de construire une typologie *a posteriori* sur la base de ces variables socio-économiques (Tableau 2) (Caubel, 2005).

Tableau 2 : Réaffectation de l'analyse factorielle discriminante sur l'échantillon de référence

De \ Vers		X types de quartiers au regard des variables socio-économiques expliquant la distribution des quartiers selon les revenus par U.C.				
		N°1	…	N°i	…	N°X
X types de quartiers au regard des déciles de population des revenus par U.C.	N°1	P_1^1	…	P_1^i	…	P_1^X
	…	…	…	…	…	…
	N°i	P_i^1	…	P_i^i	…	P_i^X
	…	…	…	…	…	…
	N°X	P_X^1	…	P_X^i	…	P_X^X

Affectation par l'analyse factorielle discriminante des quartiers « manquants »

	X types de quartiers au regard des variables socio-économiques expliquant la distribution des quartiers selon les revenus par U.C.				
	N°1	…	N°i	…	N°X
Quartiers dont l'information sur les déciles de revenu par U.C. n'est pas disponible	Q_1		Q_i		Q_X

Sources : D Caubel

Dès lors, nous obtenons, pour chacune des aires urbaines, une typologie de l'ensemble des quartiers les classant des plus « aisés » aux plus « défavorisés » en tenant compte des niveaux de vie et des positions sociales de la population résidente. Il est alors possible de rendre compte des stratifications et des spécificités sociales des territoires, ainsi que, dans le cas des quartiers très défavorisés, de la correspondance avec les politiques d'aménagements urbains.

[3] Les données du Recensement Général de la Population, issues du sondage exhaustif sur l'ensemble des aires urbaines, ont été obtenues par extraction de la base Géokit©, mise à disposition par le CERTU (2004).

III. Analyses des disparités territoriales infra-communales sur les aires urbaines : Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Dijon, Pau, Agen et Villefranche-sur-Saône

L'analyse des disparités socio-économiques de la population au niveau infra-communal est réalisée sur huit aires urbaines de tailles assez diverses : Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Dijon, Pau, Agen et Villefranche-sur-Saône. Nous allons en présenter les caractéristiques démographiques et les niveaux de vie.

1. Présentation des huit aires urbaines étudiées

L'aire urbaine de Paris contient 11 millions d'habitants en 1999 (dont 2 millions dans la ville de Paris intra-muros et 6 millions pour Paris et la Petite Couronne). Lyon, Bordeaux et Toulouse constituent le panel d'étude des aires urbaines, de grande taille, ayant une population en 1999 de 1,6 millions d'habitants pour Lyon, 960 000 habitants pour Toulouse et 925 000 habitants pour Bordeaux. Pau et Dijon représentent des aires urbaines de tailles moyennes avec 326 000 et 216 000 habitants. Agen et Villefranche-sur-Saône sont les deux plus petites aires urbaines de l'étude avec moins de 100 000 habitants chacune (Tableau 3). Si nous choisissons d'étudier des aires urbaines de différentes tailles, c'est afin de rendre compte de la faisabilité de la méthodologie mise en œuvre sur différents types de territoires.

Tableau 3 : Population des huit aires urbaines en 1999

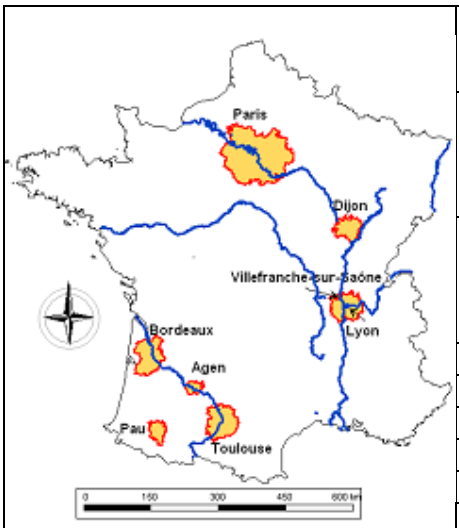

Aire urbaine	Population en 1999	Population dans la Ville Centre	
		Effectifs	Part / Aire urbaine
PARIS	11 174 743	2 125 246 (Paris intra-muros)	19,0%
		6 164 238 (Paris et Petite Couronne)	55,1%
LYON	1 648 216	445 452 (Lyon)	27,0%
		569 667 (Lyon et Villeurbanne)	34,6%
TOULOUSE	964 797	390 350	40,5%
BORDEAUX	925 253	215 363	23,3%
DIJON	326 631	149 867	45,9%
PAU	216 830	78 732	36,3%
AGEN	94 659	30 170	31,9%
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	63 632	30 647	48,2%

Sources : D. Caubel, d'après le Recensement Général de la Population de 1999

Afin d'effectuer des comparaisons entre aires urbaines, nous présentons les données de cadrage des déciles de revenu par unité de la consommation (U.C.) de la population pour chacune des aires urbaines (Tableau 4).

Tableau 4 : Déciles de revenu par U.C. de la population des aires urbaines en 2001

En € 2001	DEC 1	DEC 2	DEC 3	DEC 4	Médiane	DEC 6	DEC 7	DEC 8	DEC 9
PARIS	5 644	9 194	12 343	15 216	17 985	20 929	24 487	29 499	38 803
LYON	5 958	9 139	11 719	14 000	16 198	18 505	21 249	25 084	32 026
TOULOUSE	5 835	9 122	11 652	13 904	16 129	18 507	21 302	25 117	31 585
BORDEAUX	5 930	9 095	11 474	13 573	15 608	17 830	20 471	24 074	30 337
DIJON	6 888	9 953	12 253	14 280	16 267	18 323	20 789	24 281	30 526
PAU	6 126	9 009	11 287	13 271	15 246	17 424	20 010	23 599	29 843
AGEN	5 033	8 037	10 206	12 207	14 168	16 187	18 587	21 870	27 631
VILLEFRANCHE -SUR-SAONE	5 007	7 806	10 120	12 201	14 212	16 227	18 592	21 565	27 209

Sources : D. Caubel, d'après les Revenus fiscaux des ménages (I.N.S.E.E .et D.G.I, 2004)

Le premier décile de revenu par U.C. oscille entre 5 000 € (Villefranche-sur-Saône) et 6 900 € (Dijon) par an (en euros 2001). Alors que les écarts entre les aires urbaines sont relativement faibles sur les premiers déciles de revenu par U.C., ceux-ci croissent avec les déciles suivants.

Sur le dernier décile, les revenus par U.C. oscillent entre 27 200 € (Villefranche-sur-Saône) et 38 800 € (Paris) par an (en euros 2001). Le 9ème décile de revenu par U.C. de l'aire urbaine de Paris est supérieur de 21% à celui de l'aire urbaine de Lyon, 23% à celui de l'aire urbaine de Toulouse, entre 27% et 30% à ceux des aires urbaines de Bordeaux, Dijon et Pau. Les écarts sont de 40% et 43% entre les 9ème décile de revenu par U.C. des aires urbaines de Paris et d'autre d'Agen et Villefranche-sur-Saône. Les revenus par U.C. sont globalement croissants avec la taille (en population) des aires urbaines (Figure 3). En premier lieu, nous trouvons l'aire urbaine de Paris, qui a les valeurs les plus élevées des déciles de revenu par U.C. (sauf pour les deux premiers déciles). Suivent les aires urbaines de Lyon, Toulouse, Dijon, Bordeaux et Pau. Les aires urbaines de petites tailles (Agen et Villefranche-sur-Saône) sont celles qui ont les déciles de revenu par U.C. les plus faibles.

Figure 3 : Déciles de revenu par U.C. de la population des aires urbaines en 2001

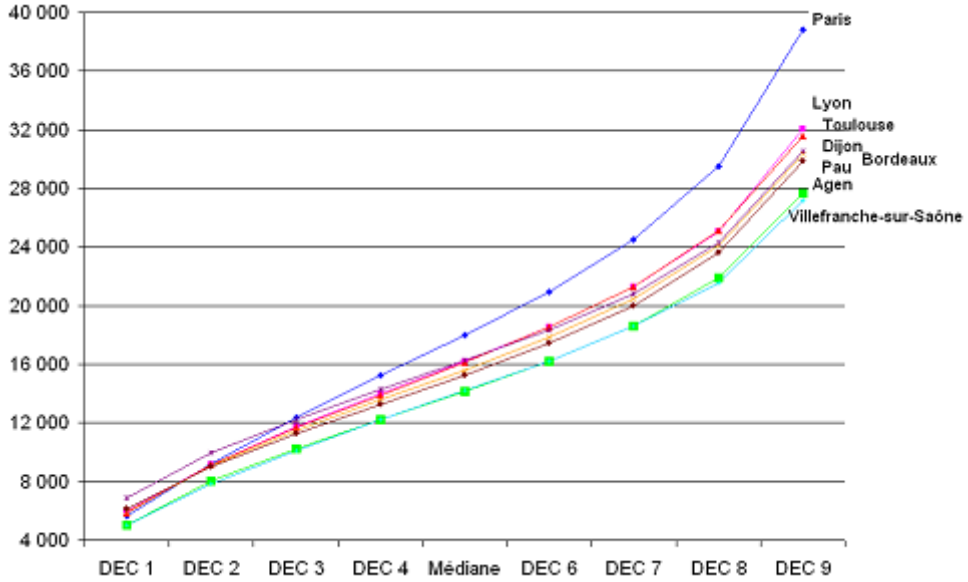

Sources : D. Caubel, d'après les Revenus fiscaux des ménages (I.N.S.E.E .et D.G.I, 2004)

2. Disparités inter-quartiers selon les niveaux de vie et les positions sociales de la population des aires urbaines étudiées

Les hypothèses, posées jusqu'à présent dans d'autres travaux, d'homogénéité socio-spatiale au sein d'une commune s'infirment[4]. Les espaces urbains présentent une forte division sectorielle infra-communale et inter-quartiers. Certaines communes sont « monolithiques » puisqu'elles sont composées de quartiers d'un même type. D'autres sont très hétérogènes spatialement : elles sont composées de quartiers socialement très distincts les uns des autres. Au sein de ces communes, peuvent cohabiter des quartiers « aisés » et des quartiers « pauvres ». Cela peut faire figure d'une mixité socio-spatiale au sein des communes, sans toutefois afficher une probable mixité sociale des populations au sein même et entre les quartiers constituant les communes.

En outre, cette hétérogénéité spatiale est associée à une concentration spatiale de quartiers d'un même type. Cette concentration spatiale met en évidence les spécificités et l'hétérogénéité socio-spatiales des territoires aussi bien à une échelle macro-territoriale (l'aire urbaine) que micro-territoriale (les quartiers). Elle est l'expression géographique du *continuum de classes*[5] mis en évidence (Figure 2), par construction méthodologique, lors de la

[4] Ces hypothèses se retrouvent minimisées à l'échelon de découpage territorial des quartiers (IRIS-2000). Elles restent acceptables dans le cadre d'analyse des disparités socio-spatiales à une échelle infra-communale, telle que celle des IRIS-2000.

[5] La répartition de la population dans les différents types de quartiers en fonction des déciles de revenu évolue continûment et sans rupture. Quelle que soit l'aire urbaine étudiée, à une extrémité, les quartiers les plus

généralisation des comparaisons des disparités inter-quartiers. La concentration spatiale se traduit par une continuité et un « continuum spatial » des quartiers d'un même type sur l'ensemble des aires urbaines étudiées. Il y a globalement un regroupement en « club » ou une cohésion sociale des territoires urbains. Cette continuité territoriale des classes ne concerne pas seulement les quartiers les plus aisés, mais aussi l'ensemble des quartiers des plus riches aux plus pauvres. Elle est cependant moins nette dans le cas des quartiers les plus défavorisés qui sont plus dispersés ou qui se concentrent en archipel sur les territoires des aires urbaines.

Ce constat ne remet pas en cause la deuxième observation majeure d'un passage spatial continu – appelé *continuum spatial* - des quartiers « riches » vers les quartiers « pauvres ». Les quartiers les plus aisés sont au contact des quartiers aisés, qui eux, ont dans leur environnement géographique immédiat des quartiers concentrant une grande part de la population ayant des revenus de niveau intermédiaire. Ces derniers quartiers forment un territoire « tampon » entre les quartiers aisés et les quartiers les plus défavorisés (François, Saint-Julien et al, 2003).

Certes, des exceptions sont apparentes, notamment lorsqu'il s'agit des quartiers les plus défavorisés. Ces exceptions peuvent s'expliquer par un regroupement et une concentration des populations ayant de (très) faibles revenus sur des portions de territoires qui correspondent aux Zones d'Urbanisation Prioritaire ou aux territoires des politiques de renouvellement urbain (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Redynamisation Urbaine, définies par le décret n°96-1156 du 26 décembre 1996 (Ministère de la Ville, 1997)) dont l'implantation a été décidée par les collectivités. En outre, ces exceptions peuvent s'expliquer également par l'urbanisation de l'espace, notamment au cours de la période d'industrialisation des XIXème et XXème siècles pour le cas de l'aire urbaine de Paris (François, Saint-Julien et al, 2003 ; Profession Banlieue, 2005).

Nous allons maintenant présenter les territoires les plus aisés et les plus défavorisés sur les différentes aires urbaines étudiées. Nous focaliserons les présentations sur les aires urbaines de grande taille, quand bien même le travail a été mis en œuvre également sur des aires urbaines de moyenne et petite taille (Caubel, 2005).

2.1. Lieux de concentration des quartiers (très) aisés

Les quartiers (très) aisés représentent entre un quart et un tiers de la population sur les aires urbaines étudiées. En outre, ils concentrent entre 36% et 42% de leur population sur les deux derniers déciles de revenu de l'aire urbaine (deux fois plus que le profil moyen de l'aire urbaine). Ces territoires sont marqués socialement par une sur-représentation systématique de la population salariée de la fonction publique (catégorie A et / ou B), des ingénieurs ou cadres d'entreprises, des instituteurs ou infirmiers, et des non salariés indépendants ou employeurs. A l'opposé, ce sont des territoires qui ont les taux de chômage les plus bas (moins de 6%). De même, les ouvriers, les manœuvres ou les employés sont systématiquement sous-représentés.

Quelque soit l'aire urbaine étudiée, les quartiers (très) aisés forment globalement une continuité et un continuum spatial, une certaine « cohésion » ou un regroupement en club.

Dans le cas de *l'aire urbaine de Lyon* (Figure 4), le continuum spatial s'étire entre Rhône et Saône sur la ville centre de Lyon. Il comprend également l'espace communal de l'ouest lyonnais depuis les plateaux des Monts d'Or jusqu'au sud-ouest. Dans le cas de *l'aire urbaine de Bordeaux*, ce continuum spatial prend naissance dans l'hyper-centre de la ville de Bordeaux, puis, il s'étend sur les communes de l'ouest bordelais depuis les coteaux du Médoc

aisés concentrent une grande part de la population dans les derniers déciles de revenu par unité de consommation de l'aire urbaine. A l'autre extrémité, les quartiers les plus défavorisés concentrent une grande part de la population dans les premiers déciles de revenu par unité de consommation.

au nord-ouest, jusqu'aux communes du sud-sud-ouest. Dans le cas de *l'aire urbaine de Toulouse*, les quartiers aisés se trouvent essentiellement dans l'hyper-centre de la ville de Toulouse. Le continuum spatial s'étend de part et d'autre de cet hyper-centre : à l'ouest à proximité du pôle industriel d'Airbus et de l'aérospatiale, ainsi qu'à proximité de l'aéroport de Blagnac ; à l'est et au sud-est à proximité des pôles d'activités de Balma et des pôles technologiques de Ramonville.

Figure 4 : Disparités inter-quartiers des aires urbaines de Lyon, Toulouse et Bordeaux

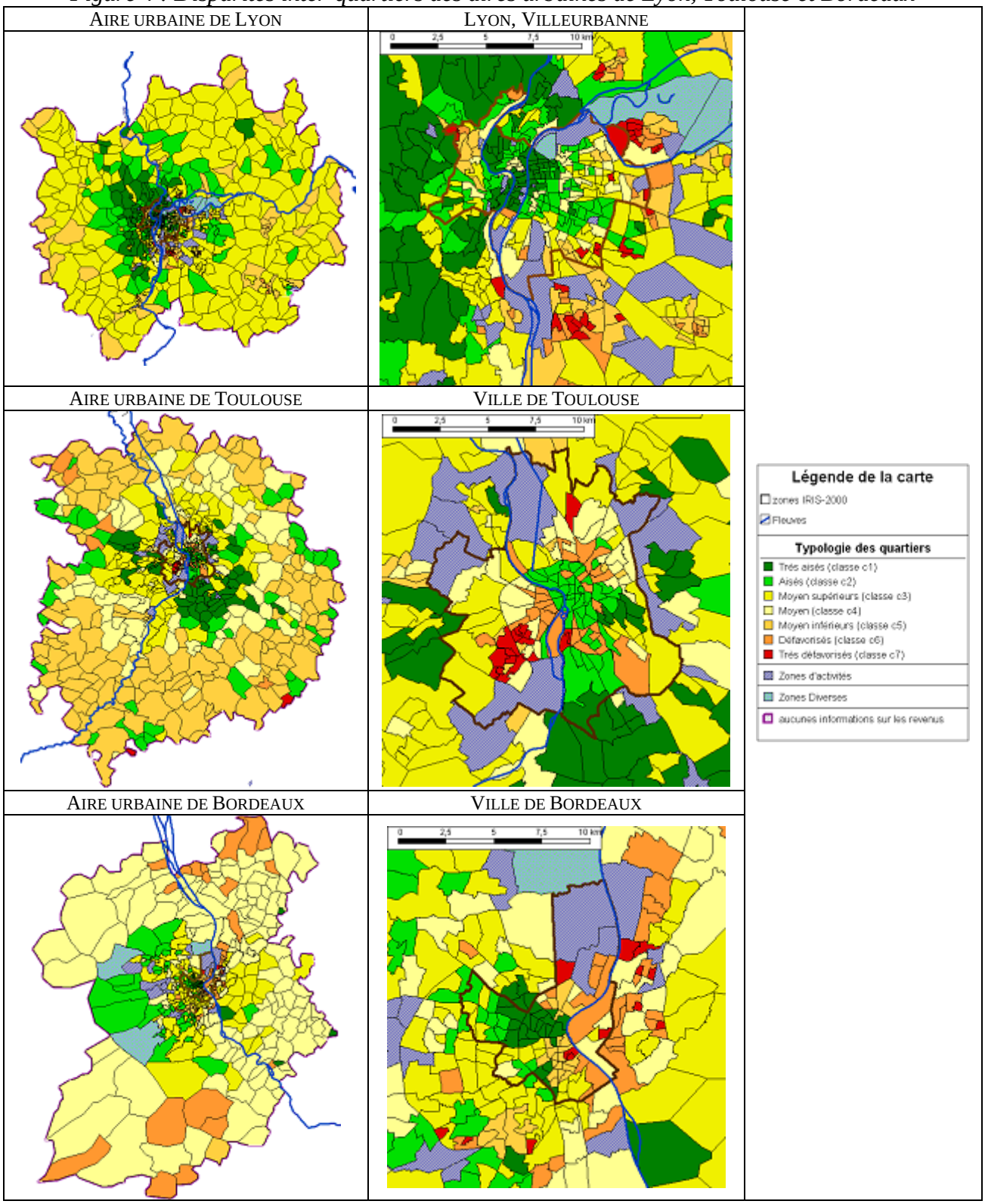

Sources : D. Caubel, d'après les Revenus fiscaux des ménages (I.N.S.E.E. et DGI, 2004), R.G.P. de 1999 et SIG Geoconcept©

Les quartiers très aisés de l'aire urbaine de Paris (Figure 5) se situent quasi-exclusivement dans l'ouest de la Ville de Paris intra-muros (6ème, 5ème, 7ème, 8ème et 14ème, 15ème, 16ème et 17ème arrondissements) et de la Petite et Grande Couronne Ouest (principalement sur le département des Hauts de Seine) en formant un continuum de zone avec les quartiers aisés. Enfin, nous trouvons des quartiers isolés dans les autres arrondissements de Paris, comme dans la Petite et Grande Couronne Parisienne. Même s'ils ne sont pas dans le continuum spatial des territoires les plus riches, ils sont géographiquement proches des quartiers de la classe suivante (quartiers aisés). D'autre part, les quartiers aisés sont localisés en périphérie immédiate de la zone centrale (Paris-Ouest intra-muros) et des territoires les plus riches. Le continuum inter-classe (Figure 2) se vérifie tout comme le continuum spatial. La continuité spatiale se fait en plusieurs lieux de l'aire par des regroupements en « club » de ces quartiers.

Les constats sur la localisation géographique des quartiers les plus aisés des aires urbaines de moyenne et petite taille (Dijon, Pau, Agen et Villefranche-sur-Saône) sont comparables. Toutefois, nous émettons quelques réserves, quant aux interprétations sociales des territoires de ces dernières aires urbaines, compte tenu du faible découpage en quartiers qui nous conduit rapidement à des problèmes de représentativité des populations étudiées (effectifs de population par décile de revenu par U.C. faibles sur chaque zone).

2.2. Lieux de concentration des quartiers (très) défavorisés

La prise en compte des données socio-économiques dans l'explication des distributions obtenues selon les revenus, permet de consolider le caractère « défavorisé » des quartiers concentrant une très grande part de la population ayant de très faibles revenus. Nous notons l'existence d'une très forte stabilité de ces quartiers, lorsque nous expliquons la typologie selon les niveaux de vie par les variables socio-économiques (Caubel, 2005).

Cependant, contrairement aux quartiers riches, les quartiers très défavorisés ne forment pas de regroupement en « club », ni de continuité spatiale. Ils constituent des concentrations d'unités spatiales partiellement contiguës – sans regroupement absolu (Apparicio, 2000) -, dispersées en archipel sur l'ensemble du territoire des aires urbaines. Même si la continuité géographique des territoires n'est pas apparente, il existe toujours un continuum « spatial » de classe. Ce dernier s'exprime par le passage en « douceur » des quartiers pauvres aux quartiers des classes avoisinantes de la typologie. Ils ont dans leur environnement géographique immédiat des quartiers qualifiés de pauvres ou de moyens inférieurs dans lesquels se concentrent, dans un degré moindre, des populations ayant de faibles revenus. Ces territoires entourant les quartiers les plus défavorisés forment des zones « tampons » avec les quartiers aisés (François, Saint-Julien et al, 2003).

En outre, les quartiers très défavorisés ne se situent pas n'importe où dans les territoires urbains. Quelle que soit l'aire urbaine étudiée (aussi sur les aires urbaines de grande taille que celles de petite taille), ils sont localisés dans les parties centrales des aires urbaines : au sein des agglomérations urbaines (première couronne Est du Grand Lyon, première couronne Est de la Communauté Urbaine de Bordeaux) ou au sein des villes centres (Toulouse, Pau, Dijon ou d'Agen). Les facteurs explicatifs de leur localisation sont l'implantation de Zones d'Urbanisation Prioritaire par les collectivités. Ils correspondent également à des territoires où sont définies des politiques de renouvellement urbain (Zones Urbaines Sensibles, Zones de Redynamisation Urbaine). Dans le cas de l'aire urbaine de Paris, ces quartiers très défavorisés se situent quasi-exclusivement dans la proche Banlieue Nord, en Petite Couronne dans le département de la Seine-Saint-Denis et au nord-est des Hauts-de-Seine. Ces secteurs de l'aire urbaine parisienne correspondent aux territoires qui se sont développés pendant la période d'industrialisation des XIXème et XXème siècles et qui concentrent une forte population ouvrière ou d'employés.

Figure 5 : Représentation des disparités inter-quartiers de l'aire urbaine de Paris

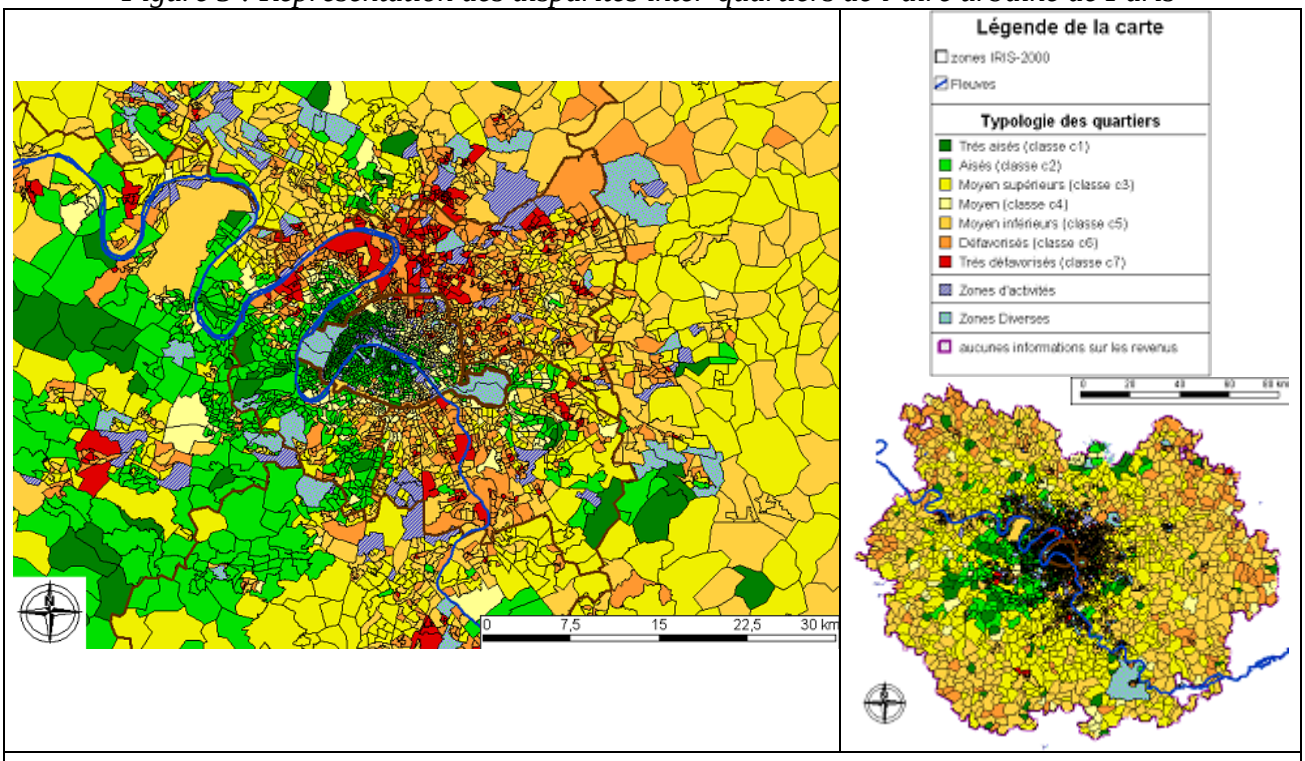

Sources : D. Caubel, d'après les Revenus fiscaux des ménages (I.N.S.E.E. et DGI, 2004), R.G.P. de 1999 et SIG Geoconcept©

3. Les quartiers définies comme très défavorisés selon les revenus et la structure sociale sont ceux des politiques de la ville

L'objectif de cette partie est d'analyser plus en détail les territoires les plus défavorisés et de rendre compte de la correspondance entre ces quartiers et l'implantation des politiques d'aménagement urbain des années 1960-1980 ou des politiques de la ville des années 1990-2000 mises en œuvre par les collectivités.

3.1. Des quartiers très défavorisés à prédominance ouvrière ou employée, très fortement « touchés » par le chômage

Par construction statistique, ces quartiers concentrent effectivement une grande part de la population ayant de faibles revenus. La répartition de la population de ces quartiers par rapport aux déciles de revenu de l'aire urbaine permet d'estimer, dans une certaine mesure, le degré relatif de pauvreté de ces territoires. Nous observons que plus de la moitié (jusqu'à deux tiers dans le cas de Toulouse et Agen) de la population vivant dans les quartiers très défavorisés a des revenus inférieurs aux 20% les plus pauvres de l'aire urbaine. A l'opposé, la part de la population ayant des revenus situés dans les deux derniers déciles est quasi-négligeable (au plus, 2,8%, à l'exception de celle de Pau avec 9,6%, de la population des quartiers).

En outre, nous observons sur l'ensemble des quartiers très défavorisés de chaque aire urbaine, que le revenu moyen annuel par unité de consommation des ménages est systématiquement en deçà du revenu moyen annuel par unité de consommation d'un ménage fictif de une personne qui aurait comme revenu annuel le S.M.I.C. c'est-à-dire 13 516 € par an avant tout abattement[6]. Ceci reflète un certain degré de pauvreté des ménages de ces quartiers très défavorisés des aires urbaines étudiées.

[6] D'après l'I.N.S.E.E., [http://www.I.N.S.E.E..fr/fr/indicateur/smic.htm], le S.M.I.C. est égal à 1 126,39 € par mois, sur la base de 169 heures, à la date du 1er juillet 2001.

Tableau 5 : Distribution de la population dans les quartiers très défavorisés au regard des déciles de revenu des aires urbaines (revenus en € 2001)

	Distribution de la population		Déciles de revenu par UC de l'aire urbaine (en € 2001)		Revenus moyens annuels par UC
	DEC 1	DEC 1 + DEC 2	DEC 1	DEC 2	
PARIS	31,4%	54,5%	5 644 €	9 194 €	10 830 €
LYON	39,3%	61,1%	5 958 €	9 139 €	9 080 €
TOULOUSE	48,6%	66,1%	5 835 €	9 122 €	8 616 €
BORDEAUX	38,5%	58,9%	5 930 €	9 095 €	9 204 €
DIJON	41,5%	61,3%	6 888 €	9 953 €	9 730 €
PAU	27,1%	41,8%	6 126 €	9 009 €	/
AGEN	46,6%	66,1%	5 033 €	8 037 €	7 590 €
VILLEFRANCHE-SUR-SAONE	29,4%	52,9%	5 007 €	7 806 €	8 960 €
Ménage fictif d'une personne au S.M.I.C.	/	/	/	/	13 516€

Sources : D. Caubel, d'après la typologie des quartiers et Revenus Fiscaux des ménages (I.N.S.E.E. et DGI, 2004)

D'autre part, les quartiers très défavorisés sont marqués par des taux de chômage très élevés. Les quartiers les défavorisés de Toulouse et d'Agen sont ceux qui ont les plus forts taux de chômage : respectivement 38,4% et 39,7% de la population active totale (Tableau 5). Si nous prenons également en compte les taux d'inactifs (14,2% pour Toulouse et 18,8% pour Agen), c'est plus d'une personne sur deux (hors étudiants et retraités) qui n'est pas un actif ayant un emploi. Cela explique, en partie, que jusqu'à deux tiers de la population de ces quartiers a des revenus inférieurs ou égaux au deuxième décile de revenu par unité de consommation. Les quartiers les plus pauvres de Bordeaux ont un portrait relativement similaire à ceux de Toulouse ou Agen, avec toutefois légèrement moins de chômeurs et d'inactifs.

Sur les aires urbaines de Paris, Lyon et de Dijon, les taux de chômage ne sont pas aussi importants que précédemment, tout en restant très élevés (respectivement 24,3%, 29,7% et 27,7%). En outre, les inactifs sont encore très fortement surreprésentés, notamment dans le cas des quartiers très pauvres de Lyon. Paris se différencie légèrement de l'ensemble des aires urbaines, en ayant la part la plus importante des actifs ayant un emploi (45,7% de la population de plus de 15 ans). Villefranche-sur-Saône se distingue, quant à elle, des précédentes aires urbaines, avec certes un taux de chômage dans les quartiers très défavorisés relativement élevé (22,8%), mais surtout par le fait qu'une personne sur trois (hors étudiants et retraités) est un inactif. Il en est de même sur Agen avec une personne sur quatre.

Tableau 6 : Statut de la population et taux de chômage des quartiers les plus défavorisés

Statut	**PARIS**	**LYON**	**TOULOUSE**	**BORDEAUX**	**DIJON**	**PAU**	**AGEN**	**VILLEFRANCHE-SUR-SAONE**
Actifs ayant un emploi	45,7%	38,4%	33,3%	40,0%	40,5%	40,4%	31,0%	37,9%
Inactifs	13,4%	16,9%	14,2%	12,8%	11,8%	10,9%	18,8%	24,7%
Chômeurs	14,7%	16,2%	20,8%	19,1%	15,5%	9,4%	20,4%	11,2%
Étudiants	14,4%	15,0%	16,0%	15,8%	17,2%	16,3%	12,5%	12,5%
Retraités	11,7%	13,4%	15,6%	12,1%	14,8%	22,8%	17,1%	13,5%
Total population de plus de 15 ans	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*	*100%*
Taux de chômage (par rapport à la population active)	24,3%	29,7%	38,4%	32,2%	27,7%	18,9%	39,7%	22,8%

Sources : D. Caubel, d'après le R.G.P. de 1999 et typologie des quartiers

Enfin, les quartiers très pauvres de l'aire urbaine de Pau semblent avoir une structure sociale qui se différencie des autres aires urbaines. Les taux de chômage et d'inactivité sont les plus bas des huit aires urbaines (seulement 18,9% de chômage et 10,9% d'inactifs). En contrepartie, ces quartiers rassemblent une part de retraités nettement plus élevée que dans le

cas des autres aires urbaines. Plus d'une personne sur cinq est un retraité parmi la population de plus de 15 ans. Ceci peut expliquer le fait que sur Pau, seulement 42% de la population de ces quartiers se concentre dans les deux premiers déciles de revenu et, à l'opposé, qu'il y ait une part importante de la population dans les deux derniers déciles de revenus – 5 à 7 fois plus que sur les autres aires urbaines. Il est possible que les retraités présents dans ces quartiers soient des personnes ayant certes des ressources financières faibles, mais légèrement plus élevées que la population au chômage. Nous ne pouvons pas en dire plus, puisqu'il est impossible, avec les données disponibles (I.N.S.E.E. et D.G.I., 2004), de reconstituer les revenus fiscaux des ménages en tenant compte du statut de la population.

D'autre part, la caractérisation socio-économique montre que, quelle que soit l'aire urbaine étudiée, plus de la moitié de la population active ayant un emploi des quartiers les plus défavorisés est constitué de salariés ouvriers (ouvriers, manœuvres et OS) et de salariés employés (agents de services et aides soignants, employés de maisons ou employés de commerces, de bureaux ou des fonctionnaires de catégories B ou C) (Tableau 7). A l'opposé, les professions demandant un cursus scolaire long ou hautement rémunéré (ingénieurs, cadres d'entreprises, fonction publique de catégorie A) sont très largement sous-représentées : entre 4% et 6% de la population active ayant un emploi (à l'exception de l'aire urbaine de Pau avec 9,6%).

Tableau 7 : Positions professionnelles déclarées de la population des quartiers les plus défavorisés

Positions professionnelles déclarées ***(pourcentage par rapport à la population active ayant un emploi)***	**PARIS**	**LYON**	**TOULOUSE**	**BORDEAUX**	**DIJON**	**PAU**	**AGEN**	**VILLEFRANCHE-SUR-SAONE**
Manœuvre et OS	12,0%	19,8%	11,8%	14,9%	21,4%	7,8%	20,1%	25,8%
Ouvriers (très) qualifiés	13,7%	19,2%	14,7%	16,2%	18,1%	12,0%	17,1%	18,9%
Agents de services et aides soignants, employées de maisons	11,2%	14,4%	14,8%	14,9%	15,8%	11,3%	18,8%	9,7%
Employés, commerces, bureaux, fonction publique (catégorie C ou D)	18,9%	14,8%	15,3%	17,7%	16,9%	22,4%	17,1%	12,3%
SOUS-TOTAL ouvriers et employés	*55,8%*	*58,2%*	*56,6%*	*53,7%*	*72,2%*	*53,5%*	*73,1%*	*66,6%*

Sources : D. Caubel, d'après le R.G.P. de 1999 et typologie des quartiers

La part des ouvriers et des employés représente entre 53,5% (Pau) et 73,1% (Agen) de la population active ayant un emploi des quartiers défavorisés des aires urbaines étudiées. Ce qui conduit à caractériser ces quartiers comme étant des quartiers à prédominance « ouvrière » ou à prédominance « employée ». Les aires urbaines de Lyon, Dijon, Agen et Villefranche-sur-Saône sont celles pour lesquelles les quartiers les plus défavorisés concentrent le plus de salariés ouvriers et employés (respectivement 68,2%, 72,2%, 73,1% et 66,7%). Lorsque la concentration de ces professions est très élevée, la part des ouvriers est prédominante par rapport à la part des employés.

Les aires urbaines de Paris, Toulouse et Pau sont celles pour lesquelles les quartiers les plus pauvres concentrent une part, certes élevée, mais moindre de salariés ouvriers et employés (respectivement 55,8%, 56,6% et 53,5% de la population active ayant un emploi). Pour ces trois aires urbaines, la part des employés est prédominante par rapport à la part des ouvriers. Enfin, les quartiers très défavorisés de l'aire urbaine de Bordeaux présentent le profil le plus « équilibré » dans la répartition des employés et des ouvriers, tout en ayant une concentration très forte de ces positions professionnelles déclarées.

A l'issue de ces analyses sur la structure sociale des quartiers les plus défavorisés des différentes aires urbaines, nous notons l'existence de profils de la population relativement similaires. Nous caractérisons plus ou moins aisément ces quartiers comme étant à forte prédominance ouvrière ou employée, avec un chômage très élevé (un peu moins dans le cas de l'aire urbaine de Pau), ou rassemblant des retraités peu aisés (aire urbaine de Pau).

3.2. D'une définition statistique des quartiers très défavorisés à la correspondance avec les politiques de la ville

Pour les trois aires urbaines de plus de 300 000 habitants (Lyon, Toulouse et Bordeaux), nous pouvons, à l'aide du décret n°96-1156 du 26/12/1996 (Ministère de la Ville, 1997) donnant l'atlas français des 751 Zones Urbaines Sensibles (http://i.ville.gouv.fr/), rendre compte d'une superposition quasi-systématique entre les quartiers définis comme étant les plus défavorisés et les Zones Urbaines Sensibles (Z.U.S.) ou les Zones de Redynamisation Urbaine (Z.R.U.).

Les quartiers très défavorisés de l'aire urbaine de Lyon se situent au sein du Grand Lyon et en première couronne Est de l'agglomération, à l'exception du quartier de la Duchère dans le 9ème arrondissement de Lyon (Figure 6). Ces quartiers se situent dans les communes où ont été définies des Zones d'Urbanisation Prioritaires (Vaulx-en-Velin, Bron, Vénissieux) et où nous trouvons maintenant des Zones Urbaines Sensibles et des Zones de Redynamisation Urbaine (Les Minguettes, Grappinière Petit Pont, La Duchère) (Figure 6). Sur les 30 quartiers identifiés comme étant les plus défavorisés de l'agglomération lyonnaise, 29 sont au cœur des Zones Urbaines Sensibles ou des Zones de Redynamisation Urbaine. En outre, ils correspondent également aux territoires des politiques de la ville et de l'habitat définies dans les Plans des Déplacements de Secteurs du Grand Lyon et notamment les quartiers de Développement Social Urbain (D.S.U.) d'ordre prioritaire (catégorie 1) (Communauté Urbaine de Lyon, 1997).

Figure 6 : Quartiers très défavorisés, Z.U.S. et Z.R.U. de l'agglomération lyonnaise

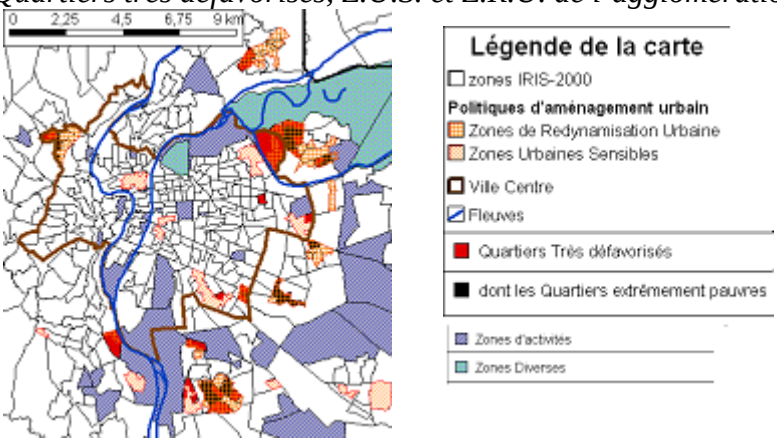

Sources : D. Caubel, d'après la typologie a posteriori et (Ministère de la Ville, 1997)

Dans le cas de l'aire urbaine de Bordeaux, trois quartiers sont qualifiés d'extrêmement pauvres (Caubel, 2005). L'un d'entre eux (Le Lac 3) est au cœur même de la ville de Bordeaux. Les deux autres sont dans l'Est de l'agglomération bordelaise (Génicart 1 dans la commune de Lormont et Marègue dans la commune de Cenon). Ces quartiers se situent au cœur des Zones de Redynamisation Urbaine « Hauts de Garonne, Bastide : Quais Queyries, Brazza » et « Les Aubriers » (Figure 7). Nous notons également que sur les 10 autres quartiers très défavorisés de l'aire urbaine, 7 se situent sur des territoires des politiques de la ville : 4 quartiers sur la Z.R.U. « Hauts de Garonne, Bastide : Quais Queyries, Brazza » au Nord Est ; 2 quartiers sur la Z.U.S. « Saint-Michel » au centre de la ville de Bordeaux ; et 1 quartier sur la Z.R.U. « Cité Benauge (Bastide), Bas Cenon, Cité Libération » à l'Est de la ville de Bordeaux.

Enfin, les quartiers extrêmement pauvres de Toulouse se situent dans le sud-ouest de la ville rose, à proximité des zones d'activité de Basso Campo. Dix quartiers sont situés au sein de la zone appelée « Le Mirail », Zone d'Urbanisation Prioritaire des années 1960. Au Mirail, nous trouvons les Zones de Redynamisation Urbaine de « Faourette, Bordelongue, Bagatelle » et « La Reynerie, Bellefontaine ». Enfin, le quartier qualifié d'extrêmement pauvre « La Poudrerie » se situe, quant à lui, au sein de la Z.R.U. « Empalot » (à l'Est du Mirail).

Figure 7 : Quartiers très défavorisés, Z.U.S. et Z.R.U. des agglomérations toulousaine et bordelaise

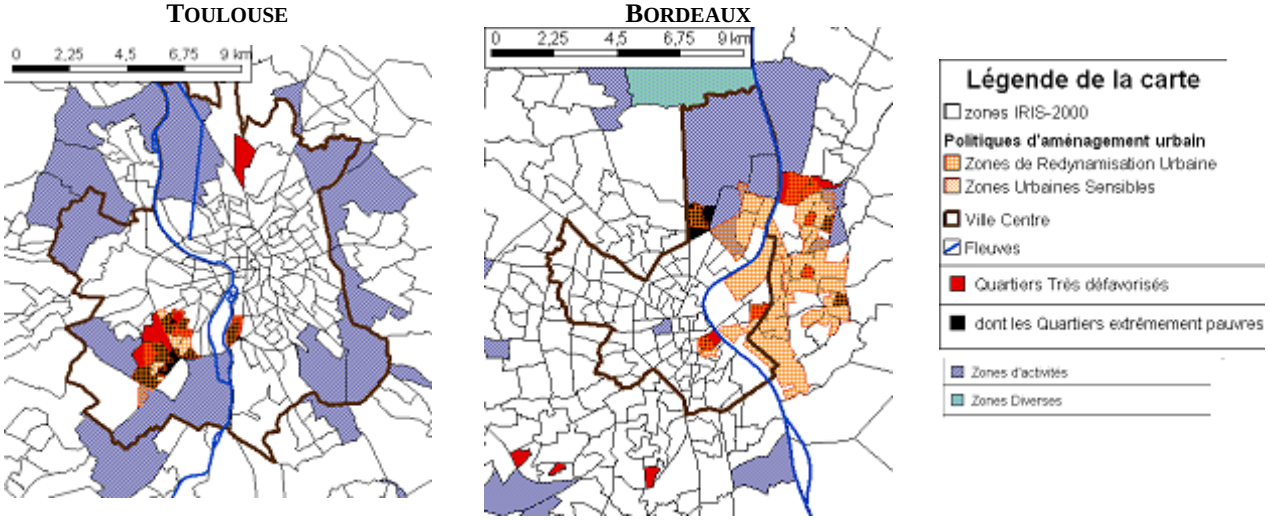

Sources : D. Caubel, d'après la typologie a posteriori et (Ministère de la Ville, 1997)

Quelle que soit l'aire urbaine étudiée, dans la majeure partie des cas, les quartiers définis statistiquement comme très défavorisés sont le reflet de politiques d'aménagement urbain, notamment de l'implantation des anciennes Zones d'Urbanisation Prioritaires définies par les collectivités dans les années 1960-1970. Nous concluons cette analyse, en présentant un témoignage (Encadré 1), concernant la création de la première ville nouvelle de France qu'est « le Mirail ». Utopie d'une « vie nouvelle », comme lors de la création de la Z.U.P. de Vaulx-en-Velin où M. Mani, maire de Vaulx-en-Velin, affirmait « *Tout ceci a été aussi dans ce grand ensemble d'éviter toute ségrégation sociale… (…), afin que des couches sociales plus élevées, des cadres, de la maîtrise puissent y trouver place avec leur famille. Cela permettant un brassage d'idées intéressant et nécessaire quand on aura…, les habitants auront à aborder tous les nombreux problèmes qu'ils ne manqueront pas de se poser (….)* » (cité dans Mallier et Vermard, 1972) !

Encadré 1 : D'une ville nouvelle des années 60 aux quartiers extrêmement pauvres des années 1990-2000. « Comment est né le Mirail ? »

Au début des années 60, Toulouse s'asphyxie. Pour répondre aux besoins d'expansion de la ville, la municipalité lance un concours national d'urbanisme. Elle souhaite créer une ville, une cité satellite pouvant accueillir 100.000 personnes. Le terrain d'expansion choisi se situe à l'ouest de Toulouse sur 800 hectares de verdure.

Le concours est gagné en 1962 par un groupe d'architectes : S. Woods, P. Dony, A. Josic et G. Candilis, élève de Le Corbusier et architecte en chef du projet. Le terrain étant assez éloigné du centre, leur projet de base était de créer une ville a part entière composée de commerces, de bureaux et d'habitations. La ville devait se suffire à elle-même (…).

En 1964, les travaux commencent par le quartier Bellefontaine qui est aujourd'hui encore caractérisé par son centre commercial de la place Tel Aviv et sa dalle. Puis la Reynerie, avec son lac de 3.5 hectares et son parc de 7 hectares où de nombreuses essences diverses sont représentées et qui reste une des attractions du Mirail. Fin des années 60 début 70, venir vivre au Mirail était considéré comme un privilège, celui de vivre une expérience, un choix de vie ou les échanges, les rencontres la socialisation étaient favorisées et accélérés par l'architecture du lieu elle-même. En arrivant à Toulouse on pouvait lire sur les panneaux « Toulouse, son urbanisme : le Mirail ». Le Mirail était la première ville nouvelle de France.

Le projet de base, très long à exécuter dans le temps, a connu quelques modifications et l'esprit de Candilis et de son équipe a été déformé. Lui-même, de retour sur les lieux, reconnaît qu'ils ont vu trop grand. Le Mirail n'a pas été conçu pour accueillir autant de monde, et les infrastructures ne sont plus adaptées à la population du Mirail. Les espérances de Candilis de fonder le Mirail comme une cité se suffisant à elle-même, ont été largement dépassées.

Sources : (Gabolde, 2002, cité dans TO-Mirail - le Mirail, quartiers de Toulouse, 2002)

Conclusion

L'analyse des modes de vie montre un dualisme entre, d'une part certaines catégories d'individus choisissant leur lieu de résidence selon le cadre de vie ou une logique consommatrice d'espace et activités, et d'autre part d'autres catégories de personnes qui ne sont pas en situation de choix, compte tenu des contraintes socio-économiques (revenus, classes sociales). Ce qui a pour conséquence une (dé)structuration ou une fragmentation des territoires urbains où se concentrent certaines classes d'individus et où d'autres sont exclues. « *L'élément déterminant la structuration de l'espace urbain est le prix au sol, la rente foncière, puisque (…) le prix reste la garantie de la meilleure allocation du sol urbain – disponible en quantité limitée – entre les usages alternatifs* » (Baron, 1999, p.12). Les niveaux de vie (revenus des ménages ou par unité de consommation) mais aussi les positions sociales des individus vont donc jouer dans l'arbitrage sur une accession au sol contrainte ou choisie.

Les analyses, menées sur huit aires urbaines françaises (Paris, Lyon, Toulouse, Bordeaux, Dijon, Pau, Agen et Villefranche-sur-Saône), mettent en évidence la structuration de l'espace urbain au niveau infra-communal – quartiers - selon les niveaux de vie et les positions sociales de la population. Elles confirment les résultats déjà acquis par ailleurs sur l'analyse des inégalités sociales des territoires au niveau communal (Andan et al, 1999 ; Beckouche et al, 1998 ; Béhar et al, 1999 ; Guilly et Noyé, 2002 ; Mansuy et al, 1991 ; Préteceille, 1995 ; Ribardière, 2003 ; Tabard, 2003 ; François, Saint-Julien et al, 2003). Elle les conforte en précisant, au niveau infra-communal, les disparités territoriales. La commune n'est plus considérée comme un espace « homogène », mais un espace différencié par des quartiers qui, eux-mêmes, se distinguent les uns des autres, par des concentrations différentes de populations selon les niveaux de vie et les structures sociales distinctes.

Les analyses faites ont montré que, sur l'ensemble des aires urbaines étudiées – notamment pour celles de grandes tailles -, les différences de niveaux de vie correspondent étroitement à la structure socioprofessionnelle de la population résidente dans les quartiers (François, Saint-Julien et al, 2003). Alors que les quartiers les plus défavorisés – selon les revenus - sont des lieux de concentration des ouvriers, des employés et des lieux où le taux de chômage est très élevé, les quartiers les plus riches sont ceux des cadres, des ingénieurs ou des personnels de catégorie A de la fonction publique. La hiérarchisation spatiale correspond étroitement à la hiérarchisation sociale des individus, mise en évidence par les caractéristiques socioprofessionnelles des individus vivant dans les quartiers (Tabard, 1993 ; François, Saint-Julien et al, 2003).

Enfin, ce travail a permis de rendre compte d'une très forte hétérogénéité sociale intra et inter-quartiers qui est associée une concentration des quartiers appartenant à la même classe de la typologie (quartiers très aisés versus quartiers très défavorisés). D'un part, les quartiers les plus aisés tendent à former un grand territoire uniforme par une concentration et une continuité – regroupement en club - de ces quartiers entre eux. Le constat est à nuancer pour les quartiers les plus défavorisés, puisqu'ils sont dispersés en archipel au sein des agglomérations, sans former de regroupement ou de continuité spatiale entre eux. D'autre part, la typologie des quartiers se présente, sur l'ensemble des aires urbaines, sous la forme d'un continuum spatial : les quartiers très aisés étant au contact de quartiers aisés ; les quartiers très défavorisés au contact de quartiers défavorisés ; et les quartiers intermédiaires formant une zone « tampon » entre les quartiers aisés et les quartiers défavorisés. Les rares exceptions rencontrées, infirmant localement ce continuum spatial, renforcent l'hétérogénéité spatiale mise en évidence. Certains quartiers défavorisés se trouvent isolés au sein d'un territoire fortement différent selon les niveaux de vie et les positions sociales. Ces quartiers, à prédominance ouvrière ou employée et où le chômage sévit durement, correspondent à des

territoires où les collectivités ont mis en œuvre des politiques d'aménagement urbain. Ainsi le processus de ségrégation (« *à la fois une mise à distance sociale et un processus de séparation physique* » (Grafmayer, 1993, cité dans Avenel, 2004, p.19)) des populations se manifeste au sein de quartiers sclérosés au cœur d'un ensemble territorial socialement très hétérogène (ex. Le Mirail à Toulouse). Nés à une époque - années 1960 à 1980 - où l'on croyait à une « nouvelle vie » dans les Villes Nouvelles et où l'on définissait des Z.U.P. ou des grands ensembles urbains pour répondre à une crise du logement, ces territoires font toujours l'objet de la mise en œuvre de politique de la ville.

A l'aune de l'évolution urbaine (évolution des prix du foncier, évolution des modes de vie des individus), l'interrogation majeure, soulevée par cette photographie des disparités entre les quartiers, à la date du début des années 2000, est relative à l'évolution de la stratification et de la spécification des quartiers. Va-t-on observer une hétérogénéité sociale croissante entre les quartiers ? Est-ce que les quartiers d'un même type (quartiers riches versus quartiers pauvres) ont tendance à être toujours plus concentrés ? Ou bien, est-ce qu'un processus épidémiologique (compte tenu de la croissance forte du foncier) va étendre les territoires de certaines catégories d'individus et reléguer d'autres catégories d'individus dans des quartiers coupés de toute évolution ? Est-ce que les processus de ségrégation sociale et résidentielle, tirés par les populations les plus riches (Mignot et Buisson, 2005) s'accentuent ou se diluent dans l'espace urbain ? Ce qui n'est pas sans conséquences, plus largement, sur les questions d'accessibilité aux aménités de la ville ou sur l'évolution des mobilités sociales et spatiales des individus. Les bases de données à venir (revenus fiscaux par quartiers à l'horizon 2005-2010, le Recensement Général de la Population en continu) permettront de donner un éclairage sur ces interrogations, en s'orientant sur des analyses aussi proches que possibles des territoires vécus par les individus.

Bibliographie

ANDAN O., POCHET P., ROUTHIER J.-L. et SCHEOU B., 1999, « Stratégies de localisation résidentielle des ménages et mobilité domicile – travail », programme de recherche Transports Terrestres 1996-2000, DRAST, LET, Rapport n°96 MT 21

ALONSO W., 1964, « Location and land use : towards a general theory of land rent », Cambridge Mass., Havard University Press.

AVENEL C., 2004, « Sociologie des « quartiers sensibles » », *Sociologie*, n°128, Armand Colin

APPARICIO P., 2000, « Les indices de ségrégation résidentielle : un outil intégré dans un système d'information géographique », http://193.55.107.45/essoct/apparici/apparici.htm

BAILLY J.-P. et HEURGON E., 2001, « Nouveaux rythmes urbains et organisation des transports », Paris, Ed. Études et Prospective

BARON C., 1999, « Villes, croissance et exclusion », dans BAILLY A. et HURIOT J.-M., *Villes et Croissance (Théories, Modèles, Perspectives)*, Economica/Anthropos, 28 pages

Beckouche Philippe et Damette Félix (1998). « La polarisation au sein des grandes aires urbaines, le cas de l'Ile de France de 1982 à 1990 ». Données Urbaines

BEHAR D., DAVEZIES L. et KORSU E., 1999, « Les déséquilibres territoriaux en Ile de France et les mécanismes publics de régulation, inégalités socio-spatiales et politiques publiques de redistribution, éléments d'analyse. » Rapport pour la Préfecture d'Ile de France.

BENHAMOU S., 2004, « Fragmentation des territoires et dynamique de la ségrégation urbaine », in FITOUSSI J.-P., LAURENT .E et MAURICE J., *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, La Documentation Française, Paris, pp. 295-312

CAUBEL D., 2005, « Quels impacts sociaux d'une politique des transports urbains. Mise en œuvre d'outils et méthodes d'évaluation sur l'aire urbaine de Lyon », Thèse de Doctorat en Sciences Economiques, en cours

COMMUNAUTÉ URBAINE DE LYON, 1997, « Plan des déplacements de secteurs». Documents de Travail, Délégation Générale au Développement Urbain – Mission Déplacements

DÉCRET n°96-1156 du 26 décembre 1996, *Atlas des Zones Urbaines Sensibles*, Ministère de la Ville

FITOUSSI J.-P., LAURENT E. et MAURICE J., 2004, *Ségrégation urbaine et intégration sociale*, Paris, La Documentation Française

FRANÇOIS J.-C., MATHIAN H., RIBARDIERE A. et SAINT-JULIEN T., 2003, « Les disparités des revenus des ménages franciliens en 1999 : approches intercommunale et infracommunale et évolution des différenciations intercommunales 1990-1999 ». Division de l'Urbanisme et du Schéma Directeur, CNRS, Université Paris 1, étude pour la DREIF, 107 pages

FUJITA M., 1989, « Urban economic theory : land use and city size. », Cambridge, Cambridge Press University

FUJITA M. et THISSE J.-F., 2002, « Economics of Agglomeration ; Cities, Industrial Location and Regional Growth », Cambridge University Press

GABOLDE E., 2002, « Comment est né le Mirail ? », dans TO-Mirail – le Mirail, quartiers de Toulouse, http://www.tomirail.net/article.php3?id_article=141

GUILLUY C. et NOYÉ C., 2002, « Atlas des nouvelles fractures sociales en France. Les classes moyennes oubliées et précarisées », Autrement, Le Mémorial de Caen, 64 pages

I.N.S.E.E., D.G.I., 2004, *Revenus fiscaux des ménages de la France métropolitaine sur les découpages en commune et IRIS*. Exploitation de la déclaration des revenus de 2001 et de la taxe d'habitation au 01/01/2002. CD Rom

MALLIER J. et VERMARD G., 1972, « A l'Est de Lyon … Une vie nouvelle, Vaulx-en-Velin », SETIC), film sur une idée de Bernadette Bost, AIGLES, Programme réalisé par la Société d'Equipement de la Région de Lyon sur concession de la Communauté Urbaine de Lyon.

MANSUY M. et MARPSAT M., 1991, « Les quartiers des grandes villes : contrastes sociaux en milieu urbain », I.N.S.E.E., 115 pages

MEYER M., 2004, « Mixité sociale ou communautarismes ? », pp. 11-14, in les *Ateliers de la Grande Loge Mixte Universelle*, Colloque de Paris « Mixités – Egalités », 15 mai 2004, 22 pages

MILLS E., 1972, *Urban economics*, Glenview, Scott Foresman and Co.

MIGNOT D. et BUISSON M.-A., 2005, *Concentration économique et ségrégation spatiale*, Economie Société Région, Collection IWEPS, Edition de Boeck Université, 368 pages

ORFEUIL J.-P., 2000, *Stratégie de localisation – Ménages et services dans l'espace urbain.* Paris, La Documentation Française

PRETECEILLE E., 1995, « Division sociale de l'espace et globalisation ; le cas de la métropole parisienne. », *Sociétés contemporaines*, n°22-23, pp 33-67

RIBARDIERE A., 2003, « Des différenciations spatiales au sein des territoires de la politique de la ville », I.N.S.E.E. - *Regards sur les disparités sociales et territoriales*, pp 29-33

SELOD H., 2003, « La mixité sociale et économique ». *Dossier de veille : Mixité Sociale*, CDU, Yvelines, 25 pages

SEN A., 1992, *Repenser L'inégalité*. Coll. L'histoire immédiate, Paris, Le seuil, 286 pages

SOLOW R.-M., 1972, « Congestion, density and the use of land in transportation », *Swedish Journal of Economics*, vol 74, pp. 161-173

TABARD N., 1993, « Des quartiers pauvres aux banlieues aisées : une représentation sociale du territoire. » *Economie et Statistique*, 1993-10, n°270

TABARD N., 2003, « Représentation socio-économique du territoire, typologie des quartiers et des communes selon la profession et l'activité économique de leurs habitants », Paris, I.N.S.E.E.